



Conseil de quartier Grandes Carrières Clichy Du vert dans mon quartier Mercredi 1 juin 2016

Mot d'accueil

- Violaine Trajan élue référente du conseil de quartier Grandes Carrières Clichy et adjointe au Maire en charge de la petite enfance
- Présentation de l'équipe d'animation et de l'ordre du jour

Animation par Florian Jouan membre de l'équipe d'animation

Ordre du jour

1/ Présentation de la végétalisation participative : le dispositif permis de végétaliser, le programme main verte des jardins partagés et les ressources du pôle jardinage urbain par Annick Guillemaud de l'Agence de l'Ecologie Urbaine

2/ Présentation du projet d'investissement par l'équipe d'animation

3/Tirage au sort des conseillers de quartier

4/ Point divers

1/ Présentation de la végétalisation participative : le dispositif permis de végétaliser, le programme Main Verte des jardins partagés et les ressources du pôle jardinage urbain par Annick Guillemaud de l'Agence de l'Ecologie Urbaine

L'Agence d'Ecologie Urbaine accompagne la mutation environnementale du territoire en pilotant des plans d'actions municipaux pour le climat, l'alimentation durable, la biodiversité, la prévention du bruit...

Elle compte un réseau de 4 pôles ressources : la Ferme de Paris (bois de Vincennes, 12ème arrondissement), la Maison Paris-Nature (parc Floral de Paris 12ème arrondissement), la Maison du Jardinage (parc de Bercy, 12ème arrondissement) et la maison des Acteurs du Paris durable (4ème arrondissement).

La Maison du Jardinage accueille tous les amateurs de jardinage, du débutant au passionné. Ce pôle ressource dédié au jardinage urbain fait partie du réseau municipal d'écologie urbaine. Animé par une équipe de spécialistes, il regroupe une salle d'activités pratiques et d'échanges, une bibliothèque spécialisée, des expositions, une serre et un potager de démonstration et d'expérimentation.

Le Pôle ressources jardinage urbain

La Maison du jardinage se trouve dans le Parc de Bercy dans le 12^{ème} arrondissement. Lieu d'information la Maison du jardinage organise des conférences mais aussi des ateliers pratiques mensuels ainsi que des trocs « mains vertes » qui permettent d'échanger des graines, semis, outils....

Elle propose aux parisiens des conseils pratiques sur le jardinage biologique mais aussi des conseils horticoles. La Maison du Jardinage propose un accompagnement des projets de jardins collectifs et des formations pour les porteurs de projets.

Des expositions temporaires y sont proposées ainsi qu'une exposition permanente portant sur le jardinage.

Le Permis de végétaliser

Le Permis de végétaliser est un dispositif qui existe depuis la mi-juillet 2015, il s'adresse à tous les parisiens et parisiennes. Il concerne tout type de végétalisation : pieds d'arbres, jardinières, murs, clôtures, équipements (type potelet) ...

La végétalisation permet d'embellir sa rue ou son quartier et de participer à la sauvegarde de la biodiversité en ville. La végétalisation peut également être un moyen pour diminuer les gestes d'incivilités par un embellissement de l'espace public. Le Permis de végétaliser est uniquement destiné à l'espace public, les espaces privés ne peuvent pas bénéficier de ce dispositif.

Au moment de remplir une demande sur <http://www.paris.fr/permisdevegetaliser> il faut veiller à bien détailler son projet afin de faciliter son instruction par les services (penser à indiquer le l'emplacement choisi avec précision).

Plus de 1000 demandes ont été transmises, le délai de réponse est un d'un mois, sans réponse le permis de végétaliser est tacitement accordé. Une fois la demande déposée elle est adressée aux différentes directions concernées en fonction de l'espace impliqué (direction de la voirie ou encore la direction de la propreté).

Une fois accordée, le Permis de végétaliser est valable pendant 3 ans renouvelables 4 fois.

La chartre de végétalisation relate l'engagement des porteurs et les engage à utiliser des plantes locales favorisant la biodiversité, à ne pas recourir à des pesticides et à veiller à l'esthétique et à l'entretien des plantes et supports. La mairie peut également fournir un kit de plantation à la demande, comprenant, terre et graines, le contenant reste à la charge du porteur de projet.

Quelques chiffres :

- Plus de 1000 demandes à ce jour
- 70% des demandes concernent les pieds d'arbres et 18% des plantations de type jardinière.

Remarques / Signalement

- Rue Galleron sur la façade du cimetière de Montmartre présence de plantes grimpantes mal entretenues.
- Vigilance sur les demandes de végétalisation autour des écoles, elles ne sont pas autorisées pour cause de plan Vigipirate.
- Potelet à boule blanche : impossible à végétaliser face aux passages piétons pour des raisons de sécurité, il faut les végétaliser à l'intérieur.

Les Jardins partagés

La Ville soutient les jardins collectifs dans toute leur diversité, qu'il s'agisse de jardins collectifs d'habitants, de jardins pédagogiques, d'insertion, dans la mesure où le jardin sera le fruit d'une création collective et concertée.

Le programme des Jardins partagés a été lancé en 2002. Paris recense 117 jardins partagés qui se situent principalement sur des terrains appartenant à la ville ou sur des terrains appartenant à des bailleurs. La majorité des jardins se situe à l'est et au sud de la ville.

Comment procéder ? (extrait de paris.fr)

1. Avant tout, le porteur de projet doit identifier une parcelle propice à la mise en place d'un jardin partagé : une friche urbaine, un bout d'espace vert collectif...
2. Les habitants souhaitant créer le jardin partagé doivent se regrouper en association.
3. L'association une fois constituée contacte les correspondants Main verte (main.verte@paris.fr) du Centre de ressources pour les jardiniers urbains (Maison du jardinage, parc de Bercy, Paris 12e) qui aident à la constitution du dossier.
4. L'association, la mairie d'arrondissement et les services de la Ville de Paris se concertent pour la mise en place du projet, dans l'esprit de la charte Main verte.
5. La Main verte apporte des conseils et assure le suivi des projets. Elle veille, ainsi que la mairie d'arrondissement, au respect de la charte et de la convention (publication d'un rapport annuel)

Convention et charte Main verte

Les jardins partagés trouvent généralement leur place sur des parcelles de la Ville de Paris mais ils peuvent aussi être aménagés sur d'autres terrains (bailleurs sociaux, Réseau ferré de France, etc.).

L'occupation d'une parcelle de la Ville respecte les termes d'une convention co-signée par l'association et la Ville de Paris. Dans ce cas, l'association adhère automatiquement à la Charte Main verte qui rappelle les règles et les bons usages des jardins partagés parisiens.

De plus, tous les jardins partagés parisiens installés sur d'autres terrains qui désirent rejoindre le programme Main verte peuvent adhérer à la charte Main verte.

Les habitants gestionnaires du jardin partagé s'engagent notamment à ouvrir le jardin au public et à l'entretenir suivant des méthodes respectueuses de l'environnement.

Questions/ remarques

- Le Jardin de deux Nèthes, jardin partagé est mal géré, l'accès y est difficile, les parcelles sont mal entretenues. La gestion est floue et conflictuelle, des demandes d'adhésion ont été refusées aux habitants du quartier sans motif.
- Problème important de sécurité, le lieu est mal fréquenté, du trafic de stupéfiant y est régulièrement observé au fond du jardin. Les intrusions nocturnes sont également régulières. On observe toutefois une amélioration depuis la visite de la commissaire de Police.

Equipe d'animation : l'équipe d'animation propose d'organiser une rencontre avec les personnes qui s'occupent de ce jardin pour instaurer une médiation, améliorer la gestion de ce jardin et mobiliser les habitants si nécessaire.

2/ Présentation du projet d'investissement par l'équipe d'animation

Présentation d'un projet de végétalisation « animation urbaine par la couleur » par l'équipe d'animation à l'initiative de Michel Lebondider et de Catherine Pons. Le projet a été élaboré avec l'appui de l'Association des Amis de la Villa des Arts.

Pourquoi ce projet : la rue Pierre Ginier, voie de communication entre l'avenue de Clichy et la Villa des Arts, bordée d'austères logements sociaux, offre aujourd'hui peu d'attraits pour les habitants du quartier, les curieux, les visiteurs et les touristes nombreux.



Il s'agit de végétaliser la rue Pierre Ginier à l'aide de pots colorés qui rappelleraient les couleurs des jeux Olympiques. Un tel dispositif permettrait également d'attirer les touristes qui visitent Montmartre jusqu'au quartier de Grandes Carrières Clichy.

Cinq pots de grandes dimensions, hauteur 1,2 mètres, largeur 1,2 mètres seraient installés dans la rue. Ces cinq pots rappelleraient les couleurs olympiques bleu, jaune, noir, vert et rouge, représentation de l'universalité des cinq continents unis par les valeurs de l'olympisme. Ces pots, de marque « Papi » sont de fabrication française.

Ces pots, de marque « Papi » sont de fabrication française.

Les végétaux proposés sont des bambous nains, végétaux résistants et persistants (Pleioblastus auricomus) qui nécessitent peu d'entretien.

Une demande de terre a été faite via le permis de végétaliser ce qui permettrait de réduire les coûts du projet pour le conseil de quartier. Le budget estimé après étude des offres des fournisseurs est de 3500 €

Vote adopté par l'assemblée :

25 votes pour

0 vote contre

4/ Point divers

Projet de végétalisation de la rue Capron

Intervention de Xica Bon de Sousa Pernes membre du collectif Capron Lathuille

Le projet de végétalisation de la rue Capron a été proposé dans le cadre de l'appel à projet Végétons notre 18^{ème} par le collectif Capron Lathuille composé de 12 membres. Le projet se situerait entre le 12 et le 14 rue Capron, il permettrait de répondre aux usages détournés de ce trottoir qui est utilisé comme parking pour les 2 roues, notamment ceux qui fréquentent le centre sportif situé dans cette rue.

Le projet a été accueilli favorablement lors de la commission qui s'est réunie pour étudier l'ensemble des projets, différents services de la ville étaient représentés (direction des espaces verts et de l'environnement, direction de la voirie et des déplacements, direction de la propreté et de l'eau, service de la démocratie locale...). Le budget demandé est de 6 000 euros.

En 2015 le projet avait recueilli 370 votes dans le cadre du budget participatif. Le portage financier est en cours de discussion avec une association du quartier.

Le projet a été accepté sous réserve de quelques ajustements permettant notamment d'assurer le cheminement pour les personnes à mobilité réduite, des discussions sont en cours.

Ouverture et signalétique du cimetière

Un vœu avait été voté en conseil d'arrondissement concernant la création d'une seconde ouverture du cimetière de Montmartre afin qu'il soit traversé du sud au nord. Une visite de site et des études avaient permis de confirmer qu'il n'était pas nécessaire de déplacer les tombes pour la création de cette seconde ouverture.

Cependant cette seconde entrée serait difficile à mettre en place puisqu'elle nécessiterait une seconde entrée nécessiterait la mise à disposition d'un agent supplémentaire. Or le cimetière du Père Lachaise possède plusieurs entrées sans qu'un gardien n'y soit posté constamment. La signalétique du cimetière pourrait également être améliorée afin de faciliter l'accès du cimetière depuis la Place de Clichy et Montmartre. Cette signalétique pourrait également être destinée à la Villa des Arts.

Le conseil de quartier propose à l'unanimité qu'un vœu ou une question ouverte soit soumis au prochain conseil d'arrondissement concernant la création d'une ouverture et la mise en place d'une signalétique.

L'équipe d'animation rappelle que le projet de signalétique peut être étudié dans le cadre dans le cadre du conseil de quartier et la possibilité de recourir au budget d'investissement.

NB : Deux projets ont été proposés au budget participatif 2016 concernant ces deux points.

Autre signalement

- Un écoulement d'eau important a été constaté au croisement de la Cavallotti (caniveau) et de la rue Forest. A faire remonter auprès des services compétents étant donné le gâchis important d'eau.